



Directeur de Publication : Commission Extra-Municipale
Mairie de CRAPONNE-SUR-ARZON
www.craponnesurarzon.fr - Facebook : mairie craponne sur arzon
IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



N°69 - juin 2020

L'EQUIPE MUNICIPALE



Le dimanche 24 mai, lors d'un conseil municipal, la nouvelle équipe a été installée.

Ce conseil a été organisé à la salle polyvalente du gymnase afin de répondre aux règles des gestes barrières et de distanciation physique.

Maire - Laurent MIRMAND 2^{ème} adjoint - Claude CHAPPON 4^{ème} adjoint - Paul DEMAS 1^{er} adjointe - Christine LAGIER 3^{ème} adjointe - Michelle PROHET 5^{ème} adjointe - Karen JOUVHOMME

Caroline DELAVAY-COURTIAL, Frédéric COUTANSON, Yvette DUMAS, Hervé VIGNAL, Fabienne FERRY, Michel RAMOUSSE, Jean BERGER, Sandrine MANIVIT, Franck GIRARD, Odile PERGIER, Benoit PITAVY, Élisabeth SOULAS, Gérard SALANON

PERMANENCE OPAH COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération, en partenariat avec l'Etat et l'ANAH, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cette opération permet aux propriétaires qui souhaiteraient effectuer des travaux d'amélioration sur leur logement de bénéficier d'aides financières.

Vous êtes propriétaire d'un logement occupé ou vacant destiné à la résidence principale après travaux, vous pouvez être concernés. Afin de vous informer individuellement sur les différentes aides financières, une permanence est

organisée à Craponne uniquement sur rendez-vous préalable avec port du masque obligatoire.

Elle aura lieu jeudi 18 juin 2020 de 9h00 à 11h00 à la Maison France Services et sera assurée par la SPL du Velay, animateur de l'opération. (Tél : 04 71 02 52 52). Merci de prendre rendez-vous au plus tard la veille.



OUVERTURE MEDIATHEQUE

La médiathèque est accessible au public depuis le 3 Juin 2020. Pour permettre un accueil en accord avec les protocoles sanitaires et nos moyens disponibles, l'ouverture sera réduite sur 2 jours : le mercredi de 14h30 à 18h et le samedi de 8h30 à 12h.

Comme dans de nombreux lieux, le port du masque est requis et du gel hydroalcoolique sera à disposition des usagers à l'entrée de la médiathèque. Il est également conseillé d'éviter de manipuler les documents, dans la mesure du possible.

OUVERTURE DE LA PISCINE

La piscine de Craponne sera ouverte à partir du 29 juin de 11h à 19h. Fermeture pour la journée du 15 août.



REMERCIEMENT BENEVOLES COUTURIERES

11 couturières et 1 couturier bénévoles ont répondu à l'appel de la mairie pour confectionner des masques en tissu. Ce sont quelques 1300 masques de différentes formes et motifs qui ont été portés à domicile par la nouvelle équipe municipale.

Nous remercions Marie-Hélène Bouchut, Dorothée Breure, Françoise Chaffal, Paule Coste, Jean-Amaury Coste, Marie-Claude Girard, Marie-Agnès Lagier, Huguette Maurin, Annie Montagnon, Martine Pieri, Christiane Poyet, Ghislaine Robinet, Elisabeth Roux, Marie Soidine.

N'oubliez pas de porter ces magnifiques masques dans les lieux publics et les commerces, protégez-vous.

PERIODE COVID ET SA GESTION PAR LA

COVID-19

MAIRIE LE MARCHE

Durant la période d'épidémie du COVID-19, les mairies et leurs élus locaux ont dû assumer des tâches générales, en tant que représentants de l'État dans leur commune, et à la fois faire des choix particuliers, dont certains n'ont pas été évidents.

A Craponne, malgré le confinement, la Mairie est restée active afin d'assurer plusieurs missions.

- Durant toute la période de confinement, accueil téléphonique 6/7jours) et continuité de service public.
- Soutien à des initiatives (mise en place du drive de produits locaux, lieu d'approvisionnement en tissu et en élastiques pour la confection de masques par des bénévoles).
- Communication au public (radio Craponne / site internet / panneau lumineux / relation presse / réseaux sociaux sur les actualités nationales et locales (ouvertures de services, des commerces...).
- Mise en place d'une alternative au marché (4 exposants / jours) et gestion de sa réouverture suite au déconfinement.
- Commandes et distribution des masques à la population.
- Mise à disposition du gymnase et mise en place du centre de consultation en lien avec les médecins (devenu centre de dépistage).
- Nettoyage des bâtiments et du centre de consultation.
- Gestion de la réouverture des écoles et des temps périscolaires.
- Appel des ainés ou personnes fragiles isolées via le CCAS.
- Accueil des enfants prioritaires (enfants de soignants) dans l'école publique.

 Impression de plus de 5 000 attestations de déplacements, mises à disposition du public dans le hall de la mairie.

Le confinement a suspendu la vie durant près de 55 jours, une situation inédite encore jamais vue en France, sans toutefois la stopper totalement. Afin d'avoir des situations adaptées à chaque lieu et à chaque territoire, l'Etat s'est beaucoup appuyé sur les élus locaux. Cette gestion inattendue et complexe, a conduit les élus à devoir prendre des positions parfois radicales, pour appliquer des textes, des règles visant à protéger la population dans une situation ou la vérité d'un jour n'est plus celle du lendemain!

Ces décisions semblaient parfois démesurées, ou incomprises. Un élu local se doit d'être garant de la santé de sa population, de l'économie et de l'attractivité de son territoire. Et dans ce type de situation, il est très difficile de pouvoir allier et d'équilibrer les deux. Les décisions qui ont été prises ont tenté de pouvoir les conjuguer. Il ne reste plus qu'à espérer que l'épidémie s'arrête, que la vie puisse rependre un cours « normal » ou presque.

Si cette crise laissera des traces d'un point de vue sanitaire et économique, elle a toutefois mis en avant de belles initiatives et une belle solidarité : que ce soit pour l'entraide entre voisins, pour les hommages aux soignants, pour les animations au centre hospitalier et maisons de retraites, pour la confection de masques, pour le dons de tissus, pour le soutien aux producteurs, pour les initiatives des commerçants et pour la solidarité envers les commerces indépendants...Un grand merci à toutes ces personnes qui ont, chacun à leur manière, contribuer à rendre ces 55 jours de confinement, un peu moins durs.

NOUVEAUX LOCAUX POUR L'ASSOCIATION

LE BANCAL

Le 23 juin prochain votre magasin de producteurs le



Bancal réouvrira ses portes dans de nouveaux locaux ! Voilà deux ans que ce beau projet a vu le jour, que les producteurs s'investissent avec énergie pour vous proposer ce lieu et que vous, consommateurs le faites vivre.

Le Bancal est une association où l'objectif n'est pas de faire du profit mais de soutenir les producteurs locaux qui travaillent avec des valeurs écologiques fortes pour la planète et pour votre santé à tous. La règle d'or est : aucun engrais chimiques et pesticides de synthèses ! De nouveaux producteurs ont rejoint le projet et de nouveaux produits seront donc sur les étals. Ils vous attendent nombreux pour venir les découvrir au 3 boulevard Felix Allard les mardis de 15h30 à 19h et les mercredis de 9h à 12h30.